

CNIL : audit suggéré pour l'utilisation des cookies sur les sites web et applications mobiles

Le délai raisonnable pour mettre en conformité les sites web et applications mobiles aux nouvelles règles en matière de cookies ne saurait excéder le 31 mars 2021. La CNIL a souhaité sensibiliser à nouveau les organismes privés et publics par une campagne d'envoi de courriers et courriels, l'occasion de rappeler la présence d'outils et de conseils pratiques sur [cnil.fr](https://www.cnil.fr).

Plus d'informations ici.